

# MISE À JOUR SUR LA COVID-19 – ÉDUCATION

## Inscription aux écoles DoDEA

Ce message s'adresse aux personnes qui font une demande de présélection dans le cadre de la période active des affectations 2021 pour des postes à l'étranger où il y a des écoles du DoDEA (U.S. Department of Defense Education Activity). Il peut également concerner l'inscription annuelle dans les écoles du DoDEA au lieu d'affectation.

Veillez noter que les écoles du DoDEA permettent aux étudiants non américains (y compris les étudiants canadiens) de s'inscrire sous réserve des places disponibles. Les protocoles d'espacement physique dans les écoles du DoDEA en raison de la COVID-19 peuvent limiter davantage le nombre d'inscriptions. Cette situation peut avoir des répercussions sur la présélection à certains postes à l'étranger pour lesquels le militaire a choisi l'option d'une école du DoDEA (y compris pour une réinscription annuelle). Dans de tels cas, afin d'obtenir des cotes **VERTES**, les militaires doivent avoir des plans d'éducation de substitution pour leurs enfants. Le plan d'éducation de substitution peut être l'un des suivants :

- Fréquentation d'une autre école approuvée, si des places sont disponibles, au poste qui figure dans la [Liste des écoles approuvées](#).
- Fréquentation d'une école au poste qui ne figure pas dans la [Liste des écoles approuvées](#).
  - ✓ L'approbation du groupe de travail B (GT B) est requise.
- École hors du poste, mais pas au Canada :
  - pensionnat approuvé offrant un programme d'études canadien au niveau secondaire.
- École au Canada :
  - pensionnat au Canada; ou
  - logement et repas au Canada pendant la fréquentation d'une école publique locale.
- Apprentissage en ligne à plein temps au poste par un fournisseur qui n'est pas l'école locale approuvée.
  - ✓ L'approbation du GT B est requise.
  - L'inscription d'un étudiant à un programme scolaire reconnu en enseignement à distance n'est pas considérée comme un enseignement à domicile.
  - MISE EN GARDE : Cette option ne s'applique pas si le pays d'accueil exige la fréquentation de l'école locale.
- Éducation à domicile
  - L'éducation à domicile n'est pas une option pour certains lieux d'affectation où elle est considérée comme illégale (par exemple, l'Allemagne et les Pays-Bas).

Une cote **ROUGE** pourrait être attribuée lors de la présélection pour les lieux d'affectation où un plan d'éducation de substitution ne peut être obtenu.

Les lieux d'affectation cotés **ROUGE** sont notamment ceux où :

- le DoDEA est la seule option indiquée dans la [Liste des écoles approuvées](#);
- l'éducation à domicile est illégale; et
- le militaire choisit de ne pas recourir aux autres options énumérées ci-dessus.

# MISE À JOUR SUR LA COVID-19 – ÉDUCATION

## *Inscription aux écoles DoDEA*

Si vous avez des questions, veuillez écrire à [CEMGEE@forces.gc.ca](mailto:CEMGEE@forces.gc.ca).